FRANÇOIS TRIPET

«La Suisse commence vraiment à inspirer la méfiance à force de déloyauté»

Le refus par la Suisse de réviser la convention sur les successions avec la France ne va pas créer un problème de double imposition. Cette allégation des Français ne relève que d'une stratégie de bluff, affirme François Tripet. Certains parlementaires fédéraux ont commencé à s'apercevoir qu'ils avaient été bernés et qu'ils livraient leur pays aux puissances étrangères, ajoute l'avocat fiscaliste parisien, bien connu à Genève, où il séjourne souvent. Il dénonce également les abus de pouvoir de certains juges français qui convoquent en toute illégalité certains banquiers suisses, et fustige la pusillanimité de ces derniers qui prennent leurs clients en otages. «La Suisse a mis un siècle à bâtir une confiance faite de rigueur et de discrétion. Il aura fallu moins de cinq années de vitupérations américaines et françaises pour que les Suisses doutent d'eux-mêmes et réussissent le tour de force d'inspirer la défiance, c'est-à-dire de perdre la guerre psychologique moderne sans avoir encore livré une seule bataille!», lance-t-il. François Tripet regrette enfin la tendance des Occidentaux à s'auto-punir les uns les autres en passant une fraction croissante de leur temps à produire des règles en tous genres, à recruter des mouchards pour les mettre en œuvre et à créer ainsi les conditions évidentes d'une fabrication exponentielle de «valeur négative», allégeant d'autant les termes de concurrence!

Le 18 mars, le Parlement fédéral a refusé la convention sur les successions révisées avec la France. La Suisse peut-elle vivre sans cette convention?
Les Français prétendent que les Suisses ne se remettraient pas d'une absence de convention car ce vide juridique laisserait place à des doubles impositions. Cette prétention ne relève que d'une stratégie de bluff.

Mais tout de même, la Convention a l'avantage de prévoir la déduction des impôts déjà prélevés par la Suisse, du moins dans les cantons qui conservent un impôt sur les successions, notamment Vaud...
Il ne peut y avoir de double imposition puisque le droit interne français dispose d'une mesure automatique de crédit d'impôt unilatéral à raison de tous impôts de succession payés à l'étranger et imputables sur les impôts français (l'article 784 A du Code General des Impôts). Par conséquent l'existence ou l'absence d'un traité est sans influence sur le risque (imaginaire) de double imposition.

> Créer des règles, passer son temps à se surveiller, ne vivre que de suspicions génère une formidable valeur négative d'où toute valeur ajoutée est absente.

Il reste que la Convention de 1953, pour l'instant toujours en vigueur, est très favorable à la Suisse, puisqu'elle exonère de l'impôt français sur les successions les biens immobiliers situés en France mais détenus par le biais d'une société civile immobilière (SCI)...
Il est vrai que cette exonération, qui date de 1953, irrite sérieusement dans le contexte international actuel où la non imposition (ou, si vous préférez, la double exonération!) est de plus en plus mal tolérée. Si la convention de 1953 disparaît, la France récoltera quelques dizaines de millions d'euros de plus, ce qui représente un enjeu financier proprement dérisoire. Le vrai débat est ailleurs: la nouvelle convention a surtout tenté d'introduire deux clauses scandaleuses: celle de l'article 10 qui frappe d'insincérité tout français qui viendrait mourir en Suisse et même tout Suisse installé depuis trop longtemps en France qui viendrait mourir dans sa mère patrie. L'article 10 part de l'idée pernicieuse que tout contribuable qui quitte la France le fait forcement pour des raisons fiscalement malhonnêtes. Ce qui revient clairement à dire que la Suisse est un territoire de pestiférés qui doit être traité comme tel!
L'autre clause est encore plus pernicieuse: l'article 14 envisage les demandes groupées d'entraide fiscale, pour tous impôts et non pas seulement les droits de succession. Ceci revient à dire que la Suisse est, en soi, un trou noir intolérable qui fragilise la volonté irrépressible de la France de «tout» connaitre de ses voisins pour mieux les mettre en «coupe réglée». Le débat va très au-delà d'un enjeu fiscal; c'est un véritable défi culturel qui est en jeu. Il s'agit en quelque sorte d'imposer à la Suisse la «nouvelle culture française», faite de transparence hystérique ordonnée par un Corps Central qui, tel Big Brother, aspire à contrôler absolument tout de la vie intime de chacun, sous le prétexte bien fallacieux de «l'exigence de justice fiscale» (depuis que les français sont écrasés d'impôt, tout injustice aurait forcement du disparaître depuis longtemps!).
Grace au travail admirable de notre confrère Philippe Kenel, certains parlementaires fédéraux ont commencé à s'apercevoir qu'ils avaient été bernés par les Français et qu'ils livraient leur pays aux puissances étrangères!

La France ambitionne de faire la même chose que les Américains?
Oui, l'inspiration tirée de la loi américaine (notamment FATCA) et de l'exemple de la NSA est évidente. La vraie troisième guerre mondiale est numérique et, dans ce domaine, chacun découvre que les Américains viennent de prendre dix ans d'avance sur tout le monde, grâce à leur maîtrise technologique. Les Français ne veulent pas être en reste et tentent d'imposer une sorte de FATCA européenne. Leur volonté est tendue par une tradition millénaire depuis que Philippe Le Bel, dès 1297, a fait du Grand Conseil Comptable le cœur même de la France et de sa construction centralisatrice (ses détracteurs le nommait le «roi de fer» ou le «faux monnayeur», ce qui devrait inspirer les Suisses à plus de prudence quand ils négocient avec ou contre les finances de la France...).

Fatca est-elle donc sur le point de s'imposer au monde entier?
Oui et non. L'enjeu du 21e siècle sera celui de la maîtrise informatique des populations et des savoirs. La Chine l'a bien compris, en refusant d'entrer dans une logique de type «FATCA» qui tôt ou tard la mettrait sous la dépendance de fait de la technologie occidentale. Il est vrai qu'en détenant l'essentiel de la dette américaine, les Chinois sont les seuls à pouvoir résister à cette étreinte mortelle pour leur indépendance. Les Chinois, qui peinent à



FRANÇOIS TRIPET. AVOCAT FISCALISTE

- **1969** Lauréat de l'Académie Française, pour un rapport rédigé en Iran, patronné par la Chahbanou Farah Diba.
- **1971** Il est diplômé de Science Politique à Paris, d'où il est sorti major de sa promotion. Parallèlement il suit des études de droit à Paris II, qui aboutiront en 1973 à un doctorat.
- **1978** Avocat à la Cour d'appel de Paris. Il s'est spécialisé en droit et fiscalité internationale dans le cadre du Bureau d'études Francis Lefebvre, principal cabinet de France avec 800 collaborateurs.
- **1983** Il crée le cabinet Tripet, spécialiste du droit et de la fiscalité internationale.
- **2006** Président de l'International Academy of Estate and Trust Law (USA). Parallèlement, il est depuis 1979 engagé dans l'enseignement: professeur et conférencier de fiscalité internationale, notamment à Paris II et Lyon III , à l'American Tax Institute et à l'Institut du Commerce International.

●●●

concurrencer l'efficacité occidentale observent avec un ravissement soutenu la tendance des Occidentaux à s'auto-punir les uns les autres en passant une fraction croissante de leur temps à vomir des règles en tous genres, à recruter des mouchards pour les mettre en œuvre et à ainsi créer les conditions évidentes d'une fabrication exponentielle de «valeur négative», allégeant d'autant les termes de concurrence! En effet, créer des règles, passer son temps à se surveiller, ne vivre que de suspicions crée une formidable valeur négative d'où toute «valeur ajoutée» est absente. Savez-vous qu'environ 8% de la population active helvétique est dévouée à la compliance directe ou indirecte? Les banquiers suisses devraient se souvenir de ce chiffre effarant à l'heure où les premiers craquements économiques se feront entendre à leurs oreilles bien bouchées.

Et la Suisse dans tout cela? Quel avenir?

A force de trahison et de déloyauté bancaires, la Suisse commence à inspirer la défiance. On le voit déjà sur les réseaux sociaux où circulent des commentaires encore inconcevables il y a dix ans. D'aucuns se demandent si la trahison ou la déloyauté ne serait pas «dans l'ADN même» des Suisses et si, par exemple, les médicaments de l'industrie pharmaceutique helvétique ont bien les vertus affichées sur leur mode d'emploi ou encore si l'horlogerie suisse a bien les qualités qu'on lui prête. La Suisse a mis un siècle à bâtir une confiance faite de rigueur et de discrétion. Il aura fallu moins de cinq années de vitupérations américaines et françaises pour que les Suisses doutent d'eux-mêmes et réussissent le tour de force d'inspirer la défiance, c'est-à-dire de perdre la guerre psychologique moderne sans avoir encore livré une seule bataille!

> La vraie troisième guerre mondiale est numérique. Et chacun découvre dans ce domaine que les Américains viennent de prendre dix ans d'avance sur tout le monde. Grâce à leur maîtrise technologique.

Mais la Suisse n'a pas eu le choix. FATCA lui a été imposé par les Américains et la France la met aussi sous pression...

FATCA est une sinistre farce fiscale qui ne fait peur qu'à ceux qui n'ont pas envie de se battre contre le non sens! Si la Suisse avait recruté les meilleurs et les plus agressifs cabinets d'avocats américains il y a dix ans, joints à quelques lobbystes de talent à Washington, la face de la Suisse en eut été changée: les dossiers de l'Internal Revenue Service étaient à peu près vides!

Pourtant, les Français adoptent la même approche envers la Suisse et cela marche...

Lorsqu'un magistrat français prend des libertés avec la procédure et le respect des droits de la défense, je n'ai pas d'exemple flagrant qu'il ait pu prospérer. Ce qui me navre, c'est que les verdicts se préparent souvent dans les locaux des médias en sorte que point n'est besoin d'un procès en bonne et due forme puisque les médias ont déjà rendus leur verdict!

Tout de même, les banques suisses craignent d'être accusées de complicité de blanchiment de fraude fiscale. Cette crainte n'est-elle pas justifiée?

La complicité de blanchiment de fraude fiscale est un concept hybride tout nouveau sorti tout droit des cerveaux fertiles de Bercy! On attend avec intérêt les premières décisions de jurisprudence, probablement vers 2016/2017. En attendant, le «blanchiment» et plus encore la «complicité de blanchiment» devient la tarte à la crème de tous les fantasmes. On évoque, non sans malice, des armées d'employés de banque susceptibles d'être arrêtés aux frontières, incapables de rejoindre l'été prochain leur maison de Bretagne ou de la Cote d'Azur…!

On se garde bien d'entrer dans le détail d'une «complicité» où le juge peine à récolter des éléments probants, rendant son action bien hasardeuse… sauf dans un cas! lorsque le banquier jette son client, à moitié nu, à la rue, oubliant que ce dernier est le seul à avoir, de gré ou par voie de justice, accès à «toutes» les pièces du dossier y compris celles qui démontreraient implacablement la complicité alléguée de son banquier!

Mais la stratégie de l'intimidation marche: les gens se régularisent...

Ils y sont poussés par les banques. J'ai menacé certains banquiers d'une plainte pénale, mais ils ont l'air de penser qu'une condamnation prendra du temps. On est dans une gestion calculée de la lâcheté. Quand on en arrive à ce niveau-là, c'est l'identité culturelle d'une nation qui se lézarde. Si la Suisse ne peut réaffirmer sa tradition de discrétion en matière de protection de la vie privée, elle n'existera plus en tant que Suisse, mais d'autres pays la remplaceront dans ce rôle. Thomas Jefferson a dit qu' il n'y a pas de lâcheté collective qui ne se paie un jour…

Quels sont les chiffres des régularisations?

Environ 16.000 déclarations d'intention, probablement 20.000 au grand total soit un petit quart des comptes non déclarés. L'écrasante majorité des dossiers concerne des petits contribuables ou des braves gens qui ont eu peur, successivement, des Nazis, des Communistes ou des excès d'un système fiscal que les politiciens français sont les premiers à reconnaître comme devenu fou!

Quant aux comptes non déclarés, ils se sont égarés dans la nature: je suis attristé de constater que l'hyper répression programmée par quelques caciques français va avoir des conséquences à long terme absolument catastrophiques: c'est par milliers que des Français quittent l'hexagone et vont rejoindre hors de France leur argent évaporé: on aurait tort de croire qu'il s'agit de vieux Arpagon! C'est une génération courageuse et dynamique qui s'installe à l'étranger. Elle part avec sa valeur ajoutée, elle laisse au pays la valeur négative de ceux qui n'ont plus d'autres passions que s'espionner les uns les autres.

Propos recueillis par Mohammad Farrokh